

# Consommation – 620

## Produits – 621

### **Système métrique : surveillance de la conversion (1974)**

De surveiller étroitement les prix et les volumes.

### **Système métrique : caractère d'impression des poids et mesures (1974)**

Que le caractère d'impression des poids et mesures métriques sur tous les produits soient plus gros et de couleurs aussi apparentes que les caractères des poids et mesures anglais.

### **Système métrique : information (1974)**

Qu'on fasse parvenir, le plus tôt possible, à tous les foyers canadiens, le dépliant explicatif de la conversion du système anglais au système métrique.

### **Produits d'hygiène et de beauté : contrôle de la sécurité (1974)**

Nous demandons que des lois très strictes soient imposées quant au contrôle de sécurité des produits eux-mêmes avec la composition détaillée des produits.

### **Produits d'hygiène et de beauté : organisme de contrôle (1974)**

Que soit fondé un organisme de contrôle composé de personnes de science, tels que médecins, dermatologues, biologistes n'ayant aucun intérêt financièrement dans aucune forme de cosmétiques; que seuls les esthéticiens reconnus par les services de la protection de la santé aient le droit de pratiquer.

### **Vêtements de confection : utilisation du fil (1974)**

De voir à ce que le fil utilisé pour la confection soit garanti de bonne qualité.

### **Margarine (1974)**

Qu'on applique rigoureusement les lois déjà existantes pour la margarine; que les amendes imposées pour infraction soient plus importantes; que les permis de fabrication soient suspendus ou révoqués après une deuxième infraction à la présente loi.

### **Inspections des viandes (1974)**

De rendre obligatoire l'inspection, dans toutes les charcuteries et abattoir, selon les normes définies dans la loi et les règlements sur l'inspection des viandes au Canada.

### **Entreprises : surveillance des profits (1974)**

Que le gouvernement fédéral légifère pour réglementer les profits réalisés par les grandes corporations à caractère national et multinational.

## Consommation – 620

### **Entreprises : surveillance des profits (1974)**

Que madame Plumbtree, présidente de la Commission d'enquête et de surveillance des prix et des aliments, fasse une enquête sur les pourcentages de profits qui sont réalisés sur les produits du producteur au détaillant, et qu'elle nous mette au courant des résultats de ses recherches pour que nous, consommateur, puissions entreprendre les pressions nécessaires auprès des gouvernements en vue de mieux protéger le consommateur.

### **Prix à la consommation : surveillance (1974)**

De corriger la situation anormale dans la hausse des prix et ainsi faire bénéficier le consommateur de prix raisonnables et les producteurs de revenus acceptables.

### **Publicité par les primes (1974)**

Que les primes soient retirées de tous les produits de consommation.

### **Rabais pour achats au comptant (1975)**

Qu'on oblige les commerces à accorder un rabais automatique correspondant aux frais d'administration du crédit pour tout achat au comptant.

### **Publicité par téléphone et par correspondance (1975)**

Qu'on interdise la publicité et sollicitation par téléphone et par correspondance.

### **Produits d'érable (1975)**

De trouver un débouché pour la vente de ces produits purs à l'année longue dans les supermarchés.

### **Produits agricoles : établissement des prix (1975)**

Que les prix des produits agricoles soient fixés à partir de leur coût de production avec un profit raisonnable pour le producteur.

### **Produits agricoles : contrôle des profits (1975)**

Qu'on contrôle la marge de profits des intermédiaires et des « intrants » et par le fait même, les prix des produits alimentaires.

### **Hydro Québec (1975)**

De prolonger à 30 jours le délai prévu pour payer le montant net du compte d'électricité.

### **Viande : identification (1976)**

Que chaque morceau de viande préemballé soit identifié clairement, c'est-à-dire que l'étiquette indique de quelle coupe de viande il s'agit.

## Consommation – 620

### **Viande : identification des coupes (1976)**

Qu'on oblige les détaillants à adopter une nomenclature uniforme pour identifier les coupes de viande.

### **Abattoirs régionaux : respect des normes de qualité et d'hygiène (1976)**

Que les petits abattoirs continuent d'opérer en s'assurant que les normes de qualité et d'hygiène soient respectées sans pour cela que les propriétaires soient dans l'obligation de se conformer à l'achat du matériel coûteux requis par les lois gouvernementales en ce domaine.

### **Abattoirs régionaux : observation des lois (1976)**

Qu'il modifie la loi afin de punir les coupables seulement et de protéger le travailleur honnête qui tient un petit abattoir en respectant les normes d'hygiène.

### **Politique laitière du gouvernement fédéral (1976)**

De repenser entièrement sa politique laitière. Celle-ci devrait être établie sur des bases raisonnables et à long terme afin d'assurer un revenu suffisant aux producteurs laitiers.

### **Vente par démonstration (1977)**

Qu'une loi soit établie en vue d'abolir les ventes par démonstration et que les marchandises ainsi offertes soient intégrées au système courant de distribution dans les magasins.

### **Achats des produits du Québec (1977)**

Que le gouvernement démontre par une campagne d'information au public consommateur les raisons profondes de son adhésion à une politique d'achat chez-nous.

### **Agriculture : mise en marché des produits (1978)**

Que soient améliorées la promotion, la conservation, la mise en marché de nos produits agricoles.

### **Agriculture : production de légumes (1978)**

Que soient encouragées et aidées les initiatives pouvant augmenter la production des légumes au niveau local.

### **Étiquetage des produits de beauté (1979)**

Que les compagnies de produits de beauté, de toilette et de santé soient obligées d'inscrire les contre-indications dans le cas de maladies de la peau ou allergie et ce, à l'extérieur de l'emballage.

### **Colorants dans la viande (1979)**

Qu'on bannisse définitivement des entreprises de viandes manufacturées tous ces agents (nitrites ou nitrates) qui peuvent facilement être remplacés par un colorant extrait de la betterave rouge, ou par des procédés tels que la stérilisation ou la congélation des viandes.

## Consommation – 620

### **Contenants pour le lait et le jus (1979)**

Que tous les sacs en plastique contenant du lait et des jus soient fabriqués de plastique opaque afin de protéger la valeur nutritive de ces produits sans en altérer le goût.

### **Éclairage des comptoirs de produits laitiers (1980)**

Que le ministère de l'Agriculture réglemente l'intensité d'éclairage des comptoirs de produits laitiers à 50 candelas/pied maximum.

### **Cartes de crédit (1980)**

Nous demandons au ministère de l'Habitation et de la Protection du consommateur de légiférer afin que les frais inhérents à la carte de crédit soient absorbés uniquement par les personnes qui ont fait l'utilisation.

### **Irradiation des aliments (1987)**

Que les gouvernements fédéral et provincial légifèrent afin que tous les aliments irradiés soient identifiés de façon uniforme afin de permettre le libre choix.

### **Fermeture des magasins le dimanche (1988)**

Que la loi sur la fermeture des établissements commerciaux le dimanche soit maintenue et que son application soit plus rigoureuse.

### **Emballage du pain (1988)**

Que le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries oblige les boulangeries à sceller adéquatement les sacs de pain afin d'assurer la protection des consommateurs.

### **Prix du pain (1988)**

Nous demandons que l'Afeas appuie les associations de consommateurs (FNACQ et ACEF) dans leurs démarches concernant la réglementation du prix du pain.

### **Étiquetage bilingue des biens de consommation (1988)**

Que soit appliquée plus rigoureusement la loi régissant l'étiquetage et l'inscription du mode d'utilisation bilingues des produits vendus au Québec.

### **Contrôle des produits écologiques (1990)**

Nous demandons au gouvernement fédéral :

- Que des contrôles soient faits sur tous les produits dits écologiques et que ces contrôles soient vérifiables par l'apposition de l'éco symbole du « choix environnemental ».
- Que les consommateurs reçoivent l'information nécessaire pour être en mesure de faire un choix éclairé; par exemple à l'aide d'un feuillet explicatif du logo et du slogan.
- Que les produits écologiques soient à un prix compétitif à celui des produits traditionnels.

## Consommation – 620

### **Produits toxiques : couvercles sécuritaires (1990)**

Nous demandons aux instances concernées que tout contenant de médicaments et de produits d'usage domestique ayant des effets toxiques, soit muni d'un couvercle sécuritaire dûment approuvé.

### **Régimes amaigrissants (1990)**

Nous demandons au Conseil de Presse de surveiller la publicité concernant les produits amaigrissants.

### **Régimes amaigrissant (1990)**

Nous demandons au ministre de la Santé et du Bien-être social Canada de contrôler plus sévèrement les normes de mise en marché des produits de régimes amaigrissants et que les dangers qui peuvent résulter de l'usage de ces produits soient inscrits sur les contenants.

### **Accès au crédit pour les femmes (1992)**

De continuer les démarches de l'Association coopérative d'économie familiale des Bois Francs (ACEF) pour la mise en place du code d'éthique favorisant l'accès au crédit pour les femmes.

### **Aliments transgéniques : information (2000)**

Nous demandons au ministre de la Santé du Canada et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments de tenir la population informée sur les aliments transgéniques en termes simples de façon constante.

### **Aliments transgéniques : suivi (2000)**

Nous demandons au ministre de la Santé du Canada et à l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'assurer un suivi adéquat des aliments transgéniques.

### **Aliments transgéniques : étiquetage (2000)**

Nous demandons au ministre de la Santé du Canada d'émettre et d'appliquer rapidement une loi rendant obligatoire l'étiquetage des aliments contenant ou étant des aliments transgéniques.

### **Aliments transgéniques : moratoire (2003)**

Nous demandons à la ministre de la Santé du Canada de décréter dans les plus brefs délais, un moratoire de 10 ans afin que les scientifiques de toutes les compagnies et du gouvernement aient le temps d'évaluer les répercussions des aliments transgéniques sur la santé des citoyens et des citoyennes et sur tout l'écosystème.

## Consommation – 620

### **Aliments transgéniques : budgets pour la recherche (2003)**

Nous demandons que le Gouvernement du Canada libère dès le prochain budget les montants nécessaires pour des recherches neutres et indépendantes, afin de nous protéger des impacts négatifs de l'introduction des aliments transgéniques dans l'agriculture comme dans l'alimentation et la thérapeutique humaine.

### **Aliments transgéniques : étiquetage : loi (2003)**

Nous demandons à la ministre de la Santé du Canada d'émettre rapidement une loi rendant obligatoire l'étiquetage par un signe représentatif des aliments contenant 0,5 % d'éléments transgéniques ou étant des aliments transgéniques.

### **Aliments transgéniques : étiquetage : sanctions (2003)**

Nous demandons à la ministre de la Santé du Canada que les coûts reliés à l'étiquetage soient à la charge du fabricant du produit avec sanctions sévères s'il n'y a pas respect de la loi.

### **Cartes de crédit (2005)**

Nous demandons au ministre du Revenu du Québec de légiférer afin de limiter l'accès aux cartes de crédit en interdisant l'envoi de toute sollicitation postale, sans la volonté expresse de la demanderesse ou du demandeur.

### **Cosmétique : Sécurité (2009)**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé de mettre en place des moyens d'assurer la sécurité des ingrédients contenus dans les cosmétiques, avant leur mise en marché.

### **Cosmétique : Réglementation (2009)**

L'afeas demande à la ministre de la Santé l'élimination de toute substance toxique dans les cosmétiques, en renforçant la réglementation sur les ingrédients des cosmétiques.

### **Cosmétique : Ingrédients nocifs (2009)**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé d'exiger des fabricants de produits de beauté d'enrayer de la composition de leurs produits tous les ingrédients nocifs, pour la santé et l'environnement et de les remplacer par des composants approuvés par les normes de qualité du Canada.

### **Cosmétique : Étiquetage (2009)**

L'Afeas demande à la ministre de la Santé d'exiger des fabricants de produits cosmétiques d'afficher sur l'étiquette la liste complète et lisible des ingrédients contenus dans chacun de leurs produits.

### **Acheter Québécois : Promotion (2009)**

L'Afeas demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec d'amplifier les campagnes de publicité ayant pour but de promouvoir l'achat de produits québécois.

## Consommation – 620

### **Acheter Québécois : Identification (2009)**

L'Afeas demande au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'exiger une identification claire évidente de la provenance d'origine des produits alimentaires dans tous les établissements de distributions et de vente.

### **Cartes-cadeaux prépayées : interdiction aux personnes mineures (2014)**

Nous demandons d'interdire la vente de cartes-cadeaux prépayées, génériques et de nature financière, à des mineurs, tout comme cette exigence existe déjà pour l'achat de l'alcool, du tabac et des billets de loterie.

- ***La taxe rose***

### **Loi contre la « taxe rose » (2017)**

Nous demandons l'élaboration d'un projet de loi pour contrer les abus occasionnés par la vente de certains produits vendus plus chers aux femmes qu'aux hommes.

### **Intervention (2017)**

Nous recommandons aux gouvernements d'intervenir afin que cette discrimination soit éliminée.

# Consommation – 620

## Assurances – 622

### **Assurance automobile : indemnités (1975)**

Que les indemnités soient indexées au coût de la vie.

### **Assurance-vie : handicapés (1980)**

Que le gouvernement prenne entente avec les compagnies d'assurance-vie afin qu'elles assurent sans discrimination les handicapés, quels que soient leur âge et leur condition et ce, en considération des droits de la personne.

### **Caractères d'impression des polices d'assurances (1980)**

Que les caractères utilisés soient plus gros et qu'un lexique accompagne ledit document (police d'assurance).

### **Polices d'assurances : caractères plus lisibles (1987)**

Que les compagnies d'assurance soient plus explicites et plus précises dans le texte de leurs polices d'assurance et veillent à ce que les caractères soient plus lisibles afin d'en avoir une meilleure compréhension.